

CHARTRE DNMADE 2022-2023

Cette chartre fixe les règles pour l'obtention du DNMADE.

1. OBLIGATION D'ASSIDUITÉ

La présence aux cours est obligatoire. L'obligation d'assiduité concerne également les activités en lien avec l'activité pédagogique ou dans le cadre de l'orientation. Les plages de travail en autonomie prévues dans l'emploi du temps nécessitent la même assiduité ; elles doivent être mises à profit pour développer les projets, travaux et recherches personnelles au sein des ateliers et des salles de classes accessibles sur ces plages horaires. Si l'étudiant n'est pas présent à l'école pendant ces créneaux horaires, l'établissement et les enseignants déclinent toute responsabilité. Ce volume horaire représente 15h hebdomadaires en DN1, 18h en DN2 et 20h en DN3. L'accès aux salles pendant les heures d'autonomie est donné sous condition d'inscription dans le registre à l'accueil du Lycée J. Vallot.

Une attitude professionnelle est attendue. Toute absence en cours devra être justifiée, par écrit, dans un délai de 48 heures, auprès de la vie scolaire et justifiée par un certificat médical ou une convocation officielle. En cas d'absence prévue, il est impératif d'avertir préalablement la vie scolaire et les enseignants concernés. Toute(s) absence(s) injustifiée(s) rendra l'étudiant défaillant dans l'EC concerné. Au-delà de 5 absences non justifiées lors d'un semestre, le semestre n'est pas validé, sans compensation ni rattrapage possible. La commission appréciera la ponctualité et les absences des étudiants et les prendra en compte dans la validation du semestre.

2. OBLIGATION DE TRAVAIL

La réussite aux examens ne peut être envisagée qu'avec un travail régulier et rigoureux. Les étudiants doivent réaliser dans les temps exigés les travaux (écrits, oraux, manuels) demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances. Aucun retard ne sera accepté, sauf raison médicale justifiée. Tout étudiant qui n'a pas rendu un travail devra faire par lui-même la démarche pour se mettre à jour auprès de l'enseignant concerné dans les plus brefs délais.

Toutes les enseignements doivent faire l'objet du même investissement et chacun compte pour la validation des semestres.

3. L'ÉVALUATION, LA VALIDATION ET LA CERTIFICATION DNMADE

L'acquisition des Unités d'Enseignement (UE) du diplôme national des métiers d'art et du design s'organise selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits (ECTS : *European Credits Transfer System*). Les UE sont affectées d'un nombre d'ECTS. Une UE est acquise dès lors que l'étudiant a obtenu au moins le niveau de maîtrise satisfaisante dans les EC qui la constituent. L'acquisition d'une UE apporte celle des crédits européens correspondants.

La validation d'un semestre permet d'acquérir les 30 crédits européens du semestre, l'année 60 crédits.

La validation du DNMADE donne l'acquisition des 180 crédits européens correspondants.

Chaque semestre, le procès-verbal indique les UE créditées.

Des bilans individuels seront organisés pour faire le point sur la progression de chacun.

- MODALITÉS D'ÉVALUATION SEMESTRIELLE

L'évaluation par compétences se fonde exclusivement sur un niveau de maîtrise (insuffisante / fragile / satisfaisante / très bonne) des compétences disciplinaires, des compétences transversales et linguistiques et des compétences professionnelles définies par le diplôme.

_ Les unités des quatre premiers semestres sont évaluées sous la forme d'un contrôle continu dont les modalités de mise en œuvre sont définies dans la maquette pédagogique publiée sur le site du lycée J. Vallot <https://joseph-vallot.mon-ent-occitanie.fr/filieres-specialites-proposees/dnmade/>. Conformément au système européen de crédits, la validation des semestres s'obtient soit par acquisition de chaque UE, soit par application des modalités de compensation : Une UE peut être acquise par compensation si les résultats obtenus dans les différents EC (Éléments Constitutifs) permettent d'obtenir un niveau suffisant au sein d'un semestre. Les UE peuvent se compenser sur un même semestre ou sur l'année selon l'appréciation de la Commission Pédagogique (sous condition d'assiduité notamment).

_ Pour les cinquième et sixièmes semestres, les UE 19 et 23 sont évaluées sous la forme d'épreuves ponctuelles uniques qui s'appuient sur la production et la soutenance du mémoire MADE de l'étudiant (UE 19 au cinquième semestre) et sur la réalisation et la soutenance du projet MADE (UE 23 au sixième semestre). Ces deux UE ne sont pas compensables, mais peuvent faire l'objet d'un rattrapage.

NB :

A l'intérieur des UE d'enseignements transversaux (UE 2, 6, 10, 14, 18, 22) les EC ne peuvent se compenser entre eux.

Les UE Enseignements pratiques et professionnels (UE 3, 7, 11, 19 et 23) ne peuvent être compenser par les autres UE.

- ATTRIBUTION D'ECTS :

Un étudiant ayant assisté à toutes les évaluations et obtenant un niveau de maîtrise satisfaisant ou très bon dans les compétences de l'UE au terme du semestre ou à l'issue des sessions de rattrapage reçoit l'intégralité des crédits ECTS correspondant à l'UE.

- JURY SEMESTRIEL / COMMISSION PÉDAGOGIQUE

A l'issue de chaque semestre, la Commission Pédagogique réunie en jury semestriel délibère à partir de l'ensemble des résultats obtenus par le candidat au moment de la délibération. Le travail du jury consiste en :

- La vérification des évaluations de chaque candidat reportées par les enseignants
- La modification ou la correction des évaluations avec l'accord des enseignants concernés
- La validation des unités d'enseignement et l'attribution des ECTS correspondants
- La validation de la liste des admis
- L'organisation et la planification de la session de rattrapage.

Au terme du jury, l'étudiant peut être considéré comme :

- « Admis » : le semestre est validé.
- « Ajourné » : ses résultats ne permettent pas la validation de son semestre ; sur une session annuelle (1^{ère} ou 2^{ème} année), l'étudiant ajourné peut être autorisé à passer au semestre suivant sous condition de passer l'évaluation de rattrapage le semestre suivant.
- « Défaillant » : la posture absentéiste, retardataire, ou les mauvais résultats ne permettent pas la validation du semestre

Les étudiants ayant validé les deux premiers semestres sont admis en deuxième année.

Les étudiants ayant validé les quatre premiers semestres sont autorisés à passer en troisième année. N.B. : chaque cas étant analysé individuellement, chaque délibération sera particulière. Le comparatif de deux profils étudiants n'est pas envisageable, à l'instar de leurs résultats.

- **SESSION DE RATTRAPAGE**

Tout étudiant ajourné ou défaillant en première session d'évaluation (contrôle continu) a droit à une seconde session de contrôle par semestre, dans l'EC dont le niveau de maîtrise est fragile ou insuffisant, ou dans l'EC défaillant si la Commission Pédagogique l'y autorise . Cette seconde session est organisée durant les quinze jours après la publication des résultats de première session (ou de la tenue de la pré-commission???) . Il ne peut être rajouté de session supplémentaire. Le niveau de maîtrise obtenu lors de ce rattrapage remplacera celui des compétences de l'EC concerné.

4. STAGE

En 1^{ère} année : l'étudiant réalise un stage d'observation de 2 semaines (70 heures) au cours du deuxième semestre ayant pour objectif la définition d'un parcours par le biais d'une observation active et la découverte d'un contexte professionnel du choix de l'étudiant et dans la cadre donné par l'équipe pédagogique.

En 2^{ème} année, à l'issue du semestre 4, l'étudiant accomplit un stage professionnel de 12 à 16 semaines (entre 420 h et 560 h) au sein de structures professionnelles préfigurant l'orientation du projet de sixième semestre (acquisition de compétences, gestes et savoirs spécifiques, expérience en agence de design en tant que membre intégré, expérience au sein d'institutions culturelles et/ou associatives pour l'élaboration de projets culturels).

Pour chaque session de stage, le choix du lieu d'accueil doit être validé par un enseignant de la formation avant le remplissage de la convention de stage. Une soutenance sera organisée à la suite du stage et un dossier dont la forme sera définie par l'équipe pédagogique en fera la synthèse. Les crédits européens correspondants au stage sont attribués dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- Avoir effectué la totalité du stage : la présence à chaque stage ne peut avoir une durée inférieure à 80 % de la durée du stage, dans la limite autorisée par la réglementation ;
- Avoir analysé des situations et activités rencontrées en stage ;
- Avoir mis en œuvre les éléments des compétences requises dans une ou plusieurs situations ;
- Avoir réalisé des actes ou activités liés au stage effectué.

5. ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS EN DNMADE

Une enquête d'évaluation est envoyée aux étudiants sur l'ENT sous la forme d'un sondage anonyme avant la commission pédagogique du 2nd semestre de chaque année. Elle porte sur l'organisation de la formation et des enseignements. L'évaluation s'envisage comme un outil d'analyse et d'amélioration continue de la formation. Les résultats sont présentés à la commission pédagogique lors du conseil de perfectionnement.

5. RÉPARTITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT, ENSEIGNEMENTS CONSTITUTIFS ET CRÉDITS EUROPÉENS

VOLUME HORAIRE DES ENSEIGNEMENTS

		Enseignements constitutifs		Volume horaire hebdomadaire			
		S1	S2	S3	S4	S5	S6
Pôle enseignements génériques							
HUMANITÉS ET CULTURES	Humanités (Philosophie + Lettres)	1+2	1+2	1+1	1+1	1+1	/
	Culture des arts du design et des techniques	2	2	2	2	1	/
Pôle enseignements transversaux							
MÉTHODOLOGIES TECHNIQUES ET LANGUES	Outils d'expression et d'exploration créative	6	6	3	3	1	2
	Technologies et matériaux (Sciences + Design)	1+1	1+1	1+1	1+1	/	/
	Outils et langages numériques	2	2	1	1	2	2
	Langues vivantes	2	2	2	2	1	1
	Contextes économiques & juridiques	1	1	2	2	2	2
Pôle enseignements pratiques et professionnels							
ATELIERS DE CRÉATION	Techniques et savoir-faire	5	5	5	5	7	7
	Pratique et mise en œuvre du projet	4	4	5	5	5	5
	Communication et médiation du projet	1	1	1	1	2	2
	Démarche de recherche en lien avec la pratique de projet	/	/	1	1	1	1
	Accompagnement vers l'autonomie	1	1	/	/	/	/
PROFESSIONNALISATION	Parcours de professionnalisation et poursuite d'étude	1	1	1	1	1	1
	Stage		70h		420h		
total hebdomadaire		30	30	27	27	25	23
Travail en autonomie 15h		15	15	18	18	19	21

CRÉDITS EUROPÉENS (ECTS) PAR UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

	S1	S2	S3	S4	S5	S6
ENSEIGNEMENTS GÉNÉRIQUES Humanités et Cultures	UE 1 8 ECTS	UE 5 8 ECTS	UE 9 7 ECTS	UE 13 6 ECTS	UE 17 4 ECTS	UE 21 4 ECTS
ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX Méthodologies, techniques et langues	UE 2 11 ECTS	UE 6 11 ECTS	UE 10 10 ECTS	UE 14 7 ECTS	UE 18 5 ECTS	UE 22 6 ECTS
ENSEIGNEMENTS PRATIQUES & PROFESSIONNELS Ateliers de création	UE 3 9 ECTS	UE 7 8 ECTS	UE 11 12 ECTS	UE 15 7 ECTS	UE 19 11 ECTS	UE 23 17 ECTS
PROFESSIONNALISATION Parcours de professionnalisation + stage	UE 4 1 + 1 ECTS	UE 8 1 + 2 ECTS	UE 12 1 + 0 ECTS	UE 16 1 + 9 ECTS	UE 20 1 + 9 ECTS	UE 24 3 + 0 ECTS
total semestre	30 ECTS	30 ECTS	30 ECTS	30 ECTS	30 ECTS	30 ECTS
total année	60 ECTS		60 ECTS		60 ECTS	
total diplôme	180 ECTS					

6. EMPLOIS DU TEMPS (Ces emplois du temps types ne comprennent pas l'heure hebdomadaire de professionnalisation qui pourra être placée sur le temps de travail en autonomie).

LYCÉE POLYVALENT J. VALLOT **DNMADE 1 Espace «Cadre de vie» Semestres 1-2** 2023-2024

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h15		EC 2.2/2.4 techno. et matériaux (sciences) G. MAZURIE		autonomie	autonomie
9h15	autonomie		EC 2.1/4.1 outils d'expression & d'exploration créative S. FOURNIER		EC 2.3 outils et langages numériques M. TARRAGA
10h25	EC 1.1/5.1 humanités lettres N. MAIRE	EC 2.1/7.1 outils d'expression & d'exploration créative M. TARRAGA		EC 3.1/7.1 ATELIER techniques et savoir-faire C. FAYOLLE-DA SILVA	
11h25			EC 2.2/4.2 techno. et matériaux (design) C. GAILLARD		EC 2.5/7.5 contextes économiques et juridiques F. RICARD
12h25	autonomie				
13h15					
14h15	EC 1.1/5.1 humanités philosophie T. FRANCOIS	EC 1.2 culture des arts, du design et des techniques S. FOURNIER		EC 3.1/7.1 ATELIER techniques et savoir-faire C. FAYOLLE-DA SILVA	autonomie
15h25		accompagnement vers l'autonomie S. FOURNIER	EC 3.2/7.2 ATELIER pratique et mise en œuvre de projet C. GAILLARD	EC 3.3/7.3 communication et médiation de projet C. FAYOLLE-DA SILVA	EC 2.4/6.4 langue vivante anglais K. COMPAN
16h25	autonomie				
17h20		autonomie	autonomie	autonomie	UE 1/5 UE 2/6 UE 3/7 UE 4/8 //

LYCÉE POLYVALENT J. VALLOT **DNMADE 2 Espace «Cadre de vie» Semestres 3-4** 2023-2024

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h15		EC 10.5/14.5 contextes économiques et juridiques F. RICARD			autonomie
9h15	autonomie		autonomie	EC 11.1/15.1 techniques et savoir-faire C. GAILLARD	
10h25		EC 10.1/14.1 outils d'expression & d'exploration créative S. FOURNIER			EC 11.2/15.2 pratique et mise en œuvre de projet C. FAYOLLE-DA SILVA
11h25			EC 9.1/13.1 humanités lettres N. MAIRE		
12h25		EC 10.5/14.5 contextes économiques et juridiques F. RICARD			
13h15	autonomie		autonomie	EC 11.1/15.1 techniques et savoir-faire C. GAILLARD	EC 11.2/15.2 pratique et mise en œuvre de projet C. FAYOLLE-DA SILVA
14h15	Q1	EC 9.2/13.2 culture des arts, du design et des techniques M. TARRAGA		EC 10.3/14.3 outils et langages numériques C. GAILLARD	
15h25		EC 11.4/15.4 démarche de recherche M. TARRAGA	langue vivante anglais K. COMPAN	EC 10.2/14.2 techno. et matériaux (design) C. GAILLARD	EC 11.3/15.3 communication et médiation de projet C. FAYOLLE-DA SILVA
16h25	autonomie		EC 9.1/13.1 humanités philosophie T. FRANCOIS	EC 10.2/14.2 techno. et matériaux (sciences) G. MAZURIE	autonomie
17h20		autonomie	autonomie	autonomie	UE 9/13 UE 10/14 UE 11/15 UE 12/16 //

LYCÉE POLYVALENT J. VALLOT **DNMADE 3 Espace «Cadre de vie» Semestres 5-6** 2023-2024

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h15	autonomie		EC 19.4/23.4 démarche de recherche C. GAILLARD		EC 18.4/22.4 langue vivante anglais K. COMPAN
9h15		EC 19.3/23.3 communication et médiation de projet C. FAYOLLE-DA SILVA	EC 18.2/22.2 technologies et matériaux C. GAILLARD (design)		
10h25	EC 19.2/23.2 pratique et mise en œuvre de projet M. TARRAGA	EC 17.2/21.2 culture des arts, du design et des techniques C. FAYOLLE-DA SILVA	EC 18.3/22.3 outils et langages numériques C. GAILLARD	autonomie	EC 19.1/23.1 techniques et savoir-faire S. FOURNIER
11h25		EC 18.1/22.1 outils d'expression & d'exploration créative C. FAYOLLE-DA SILVA	EC 18.5/22.5 contextes économiques et juridiques F. RICARD		
12h25			autonomie		
13h15		EC 10.5/14.5 contextes économiques et juridiques F. RICARD	Q1 Q2		
14h15	EC 19.2/23.2 pratique et mise en œuvre de projet M. TARRAGA				EC 19.1/23.1 techniques et savoir-faire S. FOURNIER
15h25	EC 17.1/21.1 humanités philosophie T. FRANCOIS	autonomie	autonomie	autonomie	
16h25	EC 17.1/21.1 humanités lettres N. MAIRE				
17h20	autonomie				UE 17/21 UE 18/22 UE 19/23 UE 20/24 //

Lycée Polyvalent Joseph-Vallot
rue du docteur Henri MAS
34700 LODEVE
ce.0340028w@ac-montpellier.fr
tel : 04 67 88 48 60



ATTESTATION

Je, soussigné(e),

NOM :

Prénom :

Étudiant(e) du diplôme : DNMADE Espace « Cadre de vie, Matériaux,
Patrimoine et Environnement »,

atteste avoir pris connaissance de la « Charte du DNMADE du
lycée Joseph Vallot » de Lodève.

Date et signature,
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

A :

Le : / /

•